



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Dist.  
GENERALE

A/36/522  
18 septembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Trente-sixième session  
Point 19 de l'ordre du jour provisoire<sup>z</sup>

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Lettre datée du 17 septembre 1981, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet de la question des îles Malvinas.

Conformément aux instructions que j'ai reçues à cet égard, je suis heureux de vous faire savoir que le Ministère des relations extérieures et du culte a, le 14 septembre 1981, communiqué aux organes de presse l'information officielle ci-après :

"En application de la politique tendant à accorder une importance particulière aux intérêts de la population des îles Malvinas et compte tenu du problème que pose l'insuffisance de certains produits alimentaires, les autorités nationales ont décidé de faire collaborer les forces aériennes argentines aux opérations de secours correspondantes en leur demandant d'assurer gratuitement, les 12 et 13 septembre 1981, le transport, à destination de Puerto Stanley (îles Malvinas), de 24 tonnes de vivres achetés par des commerçants des îles."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 19 de l'ordre du jour provisoire et de le faire porter à la connaissance du Comité spécial de la décolonisation.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Juan Carlos BELTRAMINO

z A/36/150.

81-23703